

Tout comme les créditistes, j'appuierai cette mesure, mais non pas pour les mêmes raisons: je l'appuierai seulement parce qu'elle apporte quelque chose à une partie de la population. Je ne la considère pas, en effet, comme un exemple de ce qu'il faut faire en matière de pension. Un de ces jours, selon moi, nous serons obligés de recourir au système de l'impôt sur le revenu déficitaire. Avant d'en venir là, il faudra fusionner toutes nos mesures de sécurité sociale en une seule mesure législative, et l'époque où l'on pouvait faire un ballon politique des pensions sera révolue. Tout Canadien, qu'il travaille ou non, qu'il jouisse ou non d'une bonne santé, aura droit à un revenu de base. Tant que nous n'aurons pas atteint cette étape, les programmes de sécurité sociale et d'assistance de notre pays n'auront pas atteint les normes qu'approuveraient, je crois, tous les Canadiens.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, les besoins des citoyens âgés sont tellement urgents, et ce plus spécialement parce que le coût de la vie monte continuellement, que je ne voudrais rien faire pour retarder l'adoption du bill C-251. Même si je suis d'avis que cette mesure est imparfaite, je ne voudrais pas priver les citoyens âgés du peu de confort que cette mesure leur apportera.

Je crains fort, cependant, que ceux qui s'attendent à recevoir leur chèque immédiatement après le 1^{er} janvier 1967 soient un peu déçus, car c'est bien mon impression qu'un certain temps s'écoulera avant que cette mesure ne donne des fruits.

Même si je n'ai pas l'intention de parler longuement, afin de ne pas retarder l'adoption de ce bill, l'obligation que j'ai envers les pensionnés de ma circonscription commande que je retienne l'attention de la Chambre pendant quelque temps pour faire valoir les points de vue des citoyens âgés de chez nous. Je ferai part à l'honorable ministre des observations que j'ai recueillies chez les citoyens à la retraite, avec lesquels je viens assez régulièrement en contact pendant les fins de semaine.

L'honorable ministre sera certainement intéressé d'apprendre que je n'ai pas rencontré un seul pensionné qui voie d'un bon œil cette mesure législative, ce bill C-251. Tous ceux avec qui j'ai conversé se sont plaints que cette mesure ne leur donnerait pas entière satisfaction.

Il y a également une multitude de citoyens âgés qui ne peuvent pas distinguer entre les résultats que donnera l'évaluation des ressources et l'évaluation des moyens. Ils croient que l'un ou l'autre les privera d'un revenu dont ils ont grandement besoin. Les citoyens âgés transmettent de façon bien

imaginé leurs impressions quand ils disent: Mordu par un chien noir ou mordu par un chien blanc, il n'y a pas de différence parce que la blessure et la douleur sont les mêmes.

Monsieur l'Orateur, tous s'accordent à dire que la mesure, telle qu'elle est conçue présentement, constitue une espèce de taxe sur l'économie. Ceux qui dans leurs années de jeunesse se sont préoccupés d'économiser pour faire face à leurs obligations, au moment de la retraite, y voient de la discrimination à leur endroit, et ils disent: C'est une taxe sur l'économie.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien, par exemple, que l'honorable ministre entende les conversations qui auront lieu dans les réunions des clubs d'âge d'or.

J'aimerais bien que l'honorable ministre vienne à Saint-Hyacinthe, qu'il entende les conversations des pensionnés de l'État lorsqu'ils compareront, entre eux, les montants que le bill C-251 leur donnera. Il apprendra, par exemple, que certains pensionnés recevront peut-être \$30, d'autres \$20, d'autres \$10, d'autres \$5 alors que d'autres ne recevront peut-être que \$2 et qu'un grand nombre, ceux qui auront économisé pendant leur jeunesse, ne recevront rien du tout. L'honorable ministre se rendra compte par lui-même, à ce moment-là, que le bill C-251, tel qu'il est conçu, engendra la dissatisfaction et la mécontente.

• (4.10 p.m.)

Il est difficile, pour un vieillard qui a atteint l'âge de la retraite, de voir qu'il ne sera pas récompensé de la même façon que son voisin, et ce après les efforts qu'il a faits. Ceci peut entraîner des difficultés sans nombre, au sein de la population.

Au cours de ses remarques, l'honorable ministre nous a dit que ceux qui feront une demande de prestation ou de supplément, en vertu de la loi, devront compléter un formulaire facile à comprendre, et que personne ne devrait en subir d'inconvénient. Cela m'étonne quelque peu car, pour reprendre les observations qui m'ont été faites par des vieillards, si ces formulaires sont si faciles à remplir et qu'on ne doit priver personne de ce qui lui revient, comment se fait-il qu'on établisse un tribunal d'arbitrage pour régler les différends dans certains cas? J'aimerais que l'honorable ministre nous donne plus de renseignements à ce sujet, afin que nos citoyens âgés en aient le cœur net, car ils voient venir avec appréhension l'obligation de compléter ces formulaires pour recevoir ce qui, dans leur esprit, leur est dû.

Monsieur l'Orateur, depuis le commencement de la présente session, spécialement, mon parti a fait l'impossible pour essayer de convaincre le gouvernement d'accorder une